

Réunion restreinte du 15 décembre 2021

P.V. n° 11

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. BOLLATI - HUS.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 23399115 – Poule A – E.S. La Rochelle / U.S. Migné-Auxances du 12/12/2021

Absence de l'U.S. Migné-Auxances.

Courriel de l'U.S. Migné-Auxances du 12/12/2021 à 13h50 informant de son forfait.

Les 3 arbitres étaient présents sur place.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Migné-Auxances**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.S. Migné-Auxances (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement des 3 arbitres (109.08 euros) leur seront crédités par débit de l'U.S. Migné-Auxances.

U18 REGIONAL 2

Match n° 233732205 – Poule C – F.C. Cœur Médoc Atlantique / E.S. Bruges du 06/11/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. de Discipline du 09/12/2021 qui **donne match perdu par pénalité à l'E.S. Bruges pour en attribuer le bénéfice au F.C. Cœur Médoc Atlantique**.

Match n° 23399925 – Poule D – U.S. Lège Cap Ferret / Seignosse Capbreton Soustons F.C. du 11/12/2021

Courriel du club de Seignosse Capbreton Soustons F.C. du 11/12/2021 à 11h19 informant ne pas se déplacer.

Ce dossier est transmis à la C.R. des Litiges et Contentieux pour examen.

U17 REGIONAL 2

Match n° 23400292 – Poule A – Thouars Foot 79 / C.A. Neuville du 11/12/2021

Courriel du C.A. Neuville du 11/12/2021 à 9h55 informant de son forfait.

Ce club a envoyé ce courriel à son adversaire et à une ancienne adresse de la Ligue du Centre-Ouest (qui n'existe plus depuis la fusion).

La Commission déclare le **forfait du C.A. Neuville**.

Amende de 47 euros pour forfait au C.A. Neuville (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement de l'arbitre (44.91 euros) lui seront crédités par débit du C.A. Neuville.

U15 REGIONAL 2

Match n° 23401748 – Poule A – R.C. Parthenay-Viennay / G.J. Sud Saintonge du 11/12/2021

Courriel de G.J. Sud Saintonge du 10/12/2021 informant de son non-déplacement.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Sud Saintonge**.

Amende de 47 euros pour forfait au G.J. Sud Saintonge (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 22/12/2021 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.